

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05849

Numéro SIREN : 880 331 269

Nom ou dénomination : 4 the player management

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 17455

Greffes du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/17455

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : 4 the player management

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 880 331 269

N° gestion : 2019 B 05849

4 THE PLAYER MANAGEMENT

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE MILLE EUROS (1 000,00 EUROS)
SIEGE SOCIAL : 11 CLOS LA GRAND PIECE 13600 CEYRESTE
880 331 269 RCS MARSEILLE**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-neuf juillet, à seize heures, l'assemblée générale s'est réunie,
au siège, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

-M. Jody VIVIANI, propriétaire de	420 actions
-M. Otmane BELHADJ, propriétaire de	290 actions
-M. Rayan TOUIL, propriétaire de	290 actions

En conséquence, Monsieur Jody VIVIANI, président de l'assemblée, constate que les actionnaires présents réunissent la totalité des actions et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur la question suivante figurant à l'ordre du jour :

- Rémunération des actionnaires et dirigeants

J.V

OB

RT



[Signature]

RÉSOLUTION

Après en avoir discuté et entendu les raisons de cette proposition, l'assemblée a convenu que l'ensemble des actionnaires et dirigeants de la société ne percevrait aucune rémunération pour l'année 2020 ainsi que sur l'intégralité de l'année 2021. Par conséquent :

- **Monsieur VIVIANI Jody**, actionnaire et président, ne percevra aucune rémunération sur l'année en cours ni sur l'exercice 2021.
- **Monsieur BELHADJ Otmane**, actionnaire et directeur général, ne percevra aucune rémunération sur l'année en cours ni sur l'exercice 2021.
- **Monsieur TOUIL Rayan**, actionnaire et directeur général, ne percevra aucune rémunération sur l'année en cours ni sur l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

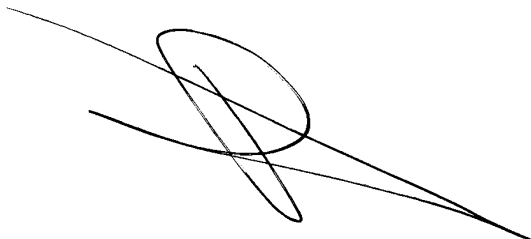
VIVIANI Jody



BELHADJ Otmane



TOUIL Rayan



J.V
O.B RT

